



REGLEMENTATION KAYAK

2010 - 2013

SOMMAIRE

PREAMBULE	4
Présentation de l'activité (Canoë /kayak)	4
Logique interne de l'activité	4
Présentation des activités	4
Chapitre 1 : Organisation des compétitions	6
But du règlement	6
Organisation d'un championnat de France	7
Durée des championnats	7
Engagement des pagayeurs	7
Chapitre 2 : Dispositions communes aux disciplines	8
Principe de qualification au championnat de France	8
Catégories d'âges	8
Divisions	8
Division d'engagement	9
Regroupement de catégorie par division	9
Départ et Arrivée	9
Chronométrage	9
Jugement	9
Briefing et réunion technique	10
Réunion des juges	10
Les réclamations	10
Procédures disciplinaires	10
Schéma de synthèse	10
Chapitre 3: Dispositions propres aux différentes disciplines	12
Le Slalom	12
Introduction	12
Les tests de division	12
Ordre de passage	12
Sécurité	12

Les épreuves en fonction des divisions	12
Approbation des parcours de slalom	13
La course en ligne	13
Division d'inscription.....	13
points spécifiques	14
Ordre de passage.....	14
Les épreuves open.....	14
Boarder cross.....	14
Pirogue	15
Kayak de mer.....	15
Challenge.....	15
Annexes.....	15
RÈGLEMENT RELATIF À LA SÉCURITÉ DES MANIFESTATIONS PORTIVES DE CANOË-KAYAK ET SPORTS D'EAU VIVE EN EAUX INTÉRIEURES.....	15
CLASSIFICATION PAR DIVISION DES PAGAYEURS.....	17
Slalom.....	17
Course en ligne.....	18

PREAMBULE

PRESENTATION DE L'ACTIVITE (CANOË /KAYAK)

Le canoë-Kayak est une activité nautique de locomotion. C'est un moyen de déplacement à l'aide d'une pagaie et utilisant une embarcation. Cette activité se déroule dans un milieu variable, incertain nécessitant conduite, équilibre et propulsion de la part de son utilisateur.

LOGIQUE INTERNE DE L'ACTIVITE

Nature de l'activité :

C'est évoluer (naviguer) dans un milieu incertain et instable (la nature-l'élément) au moyen d'un engin (embarcation) et ceci grâce à ses propres qualités physiques (physiologiques, musculaires)

Signification de l'activité :

Activité de maîtrise de soi et de l'engin, activité de gestion d'actions motrices coordonnées et compensées ; activité d'anticipation du milieu ou la prise d'information sera fondamentale.

Fonctionnement de l'activité :

La réussite s'affiche dans la réalisation d'un parcours selon des normes définies à l'avance. La chute, (le dessalage) ou la collision, l'erreur (touche d'une porte ou d'un caillou) ne signifie pas forcément l'échec ; c'est au contraire une motivation dans l'objectif de réussir.

Les conséquences sur :

- le pratiquant : nécessité de gérer des données liées à soi. Se connaître physiquement
- le milieu : incertitude et anticipation
- l'engin : connaître les caractéristiques de son matériel (volume, forme, construction)

Le fonctionnement du sujet :

S'informer pour agir avant et pendant la pratique, anticiper et s'adapter au milieu en fonction de ses propres qualités physiques pour pratiquer le plus longtemps

L'engagement psychologique :

Présence d'un risque subjectif (l'échec vis à vis de soi et des autres) et d'un risque objectif (le dessalage) à prendre en compte constamment.

PRESENTATION DES ACTIVITES

- Le kayak :

La pratique récréative du kayak débute très lentement au XX^e siècle en Europe et en Amérique du Nord, peut-être en raison d'une difficulté de construction. Une embarcation comme la périssière française (en vogue de 1900 à 1960) dérive peut-être du kayak.

À partir des années 1970, avec les premiers kayaks fermés en plastique rotomoulé, cette embarcation commence à avoir un net succès, notamment en France. Bien que le kayak traditionnel était dédié à la navigation en mer, les constructions modernes et la pratique du kayak à cette époque sont essentiellement destinées à la navigation en eaux vives. Le kayak, embarcation solide, courte et pontée permet une navigation dans des rivières jusqu'alors inaccessibles aux barques et canoës. Cette pratique plus extrême attire les jeunes pratiquants. De même sur les lacs et rivières calmes, le kayak séduit les débutants car il s'avère plus maniable, plus léger que le canoë, et il permet la pratique en solo.

À partir des années 1990 débute un engouement pour le kayak de mer, qui ouvre une nouvelle pratique du kayak loisir et propose une découverte facile de la navigation et de l'espace marin.

Le kayakiste est assis sur un siège bas au fond du bateau. Ses pieds reposent sur des cales fixes (en loisir) ou réglables, ou une barre communément appelée cale-pied ou "Barre à pied". Le kayakiste pagaie alternativement des 2 côtés, chassant l'eau vers l'arrière. Mais c'est en fait surtout le pagayeur qui se tire vers l'avant sur l'eau où il s'est ancré avec la pagaie, et transmet le mouvement au bateau via son tronc par contact de ses fesses et poussée de ses pieds. Propulsion et direction sont assurées simultanément. Des actions correctives (coup de pagaie au large, en arrondi) peuvent être nécessaires. Sur les kayaks de course en ligne et certains kayaks de mer, le kayakiste commande avec ses pieds une barre de gouverne qui traverse le cale-pied, et actionne par des poulies un gouvernail.

Le kayak peut s'utiliser en eau vive, sur le plat ou en mer.

- Le Canoë

Dès le XIX^e siècle apparaît au Canada et aux États-Unis la pratique du canoë à des fins récréatives (promenade, chasse, pêche), chez les militaires et la bourgeoisie citadine. Cet engouement s'étend ensuite à l'ensemble des classes aisées, attirées par des séjours dans les espaces naturels canadiens. Le développement des voies de transports développa encore cet attrait, pour les excursions dans la nature, et l'apparition vers 1900 du canot-camping. L'*Association canadienne de canot* est créée en 1900, et dédiée au canoë de randonnée (nature, chasse, pêche).

A l'identique des jeux traditionnels amérindiens, la première compétition de canoë fut organisée au port d'Halifax en 1826. En 1860 est créé à Halifax le premier club de canoë du Canada. Le canoë de compétition (régates), ainsi que le canoë à voile (abandonné vers 1920-1930), prirent de plus en plus d'importance. L'aspect sportif et compétitif poussa progressivement à l'écart les pratiques de nature.

À partir de la Crise de 1929, l'engouement pour le canoë diminua très fortement ; en raison d'un contexte économique difficile (diminution des loisirs, pauvreté) et d'une image archaïque attachée au canoë (moyen de transport rustique et dépassé). La pratique et la construction de canoë cessent presque totalement. Les anciens canoës sont abandonnés en objets de décoration. L'intérêt du canoë ne perdure que dans de rares camps de jeunes (canoë traditionnel), ou bien auprès de la bourgeoisie (canoë de lac en bois précieux).

L'intérêt pour le canoë récréatif réapparaît à partir des années 1950, en raison de développement technologique (canoës modernes, plus solides et moins chers), et d'une démocratisation des loisirs.

Au Canada, la diversité des nouveaux loisirs et sports ne donne plus au canoë la place centrale qu'il avait par le passé, et la majorité des pratiquants se détachent de l'origine historique et des liens culturels du canoë. Dans le même temps, les sports et pratiques en rivières se diversifient avec l'apparition d'autres types d'embarcation (kayak, *raft*, sit-on-top, *canot* à moteur).

Le pagayeur est installé assis sur un siège, un pouf ou un barreau, les genoux au fond du bateau. En compétition, on utilise des calages au niveau des genoux et des hanches. La pagaie (à une pale) n'est habituellement utilisée que d'un seul côté du canoë, et il faut donc 'redresser' la direction. Ceci est assuré par un 'redressement', soit en faisant gouvernail à l'arrière (débutants, loisir), soit en "col de cygne", ou ("coup en J" (freine moins, pas d'à-coup).

En canoë de course en ligne, le céiste a une position dite "en tchèque", un genou au fond du bateau, l'autre en "fente avant", qui permet de produire un effort plus intense.

Le canoë peut s'utiliser en eau vive, sur le plat ou en mer.

- Pirogues et autres :

L'invention de la pirogue est très ancienne comme en témoignent les embarcations du Néolithique mises à jour par les archéologues lors des fouilles et de l'étude des cités lacustres : la pirogue du lac de Chalain dans le Jura, parfaitement conservée dans les marnes du bord du lac et visible au musée archéologique de Lons-le-Saunier en est un bon exemple.

On connaît aussi les pirogues en écorce des Indiens du Canada, légères et aisément portables lorsque la navigation est impossible : leur armature en bois de cèdre, longue de cinq mètres, est recouverte d'écorce de bouleau, cousue avec des racines de sapin et enduite de poix. Le canoë appartient à la famille des pirogues.

CHAPITRE 1 : ORGANISATION DES COMPETITIONS

Les dispositions communes concernent les disciplines canoë-kayak slalom et vitesse. Les épreuves open pourront apporter des modifications spécifiques précisées dans la réglementation des épreuves. Ce règlement sportif pourra être amené à évoluer. Dans un premier temps il ne prendra en compte pour les compétitions que la discipline du kayak en slalom et course en ligne.

BUT DU REGLEMENT

Le but du règlement est de fixer les règles précises pour le déroulement des compétitions de kayak organisées par la Fédération Française du Sport Adapté (FFSA).

La finalité de ces codifications est de permettre la meilleure expression sportive de tout pagayeur, en fonction de ses capacités.

Les règlements « Slalom » et « courses en ligne » devront être appliqués lors de chaque compétition de Sport Adapté de type interclubs, départementale, régionale, interrégionale et nationale. Les règlements de sécurité de référence sont ceux appliqués par la FFCK (voir

Annexes).La réglementation de la FFSA fait référence aux éléments de réglementation de la FFCK notamment pour la division 1.

ORGANISATION D'UN CHAMPIONNAT DE FRANCE

Les associations ou comités peuvent poser leur candidature pour l'organisation d'un championnat de France cela au minimum un an avant la date prévue auprès du Directeur Technique National (DTN).

Le cahier des charges pour aider à l'organisation d'un championnat de France FFSA est disponible sur le site de la fédération.

L'organisateur doit proposer des épreuves de Slalom et de Course en ligne pour pouvoir délivrer les titres du championnat de France. Il doit également proposer une épreuve « Open », compétitive, optionnelle et supplémentaire parmi les disciplines associées du canoë-kayak. Cette épreuve est aussi choisie selon les possibilités du site d'accueil. La collaboration avec les comités départementaux et/ou régionaux Canoë Kayak est souhaitable.

Le cas échéant l'organisateur peut proposer une course intitulé « Challenge » destinée aux personnes ne pouvant pratiquer en autonomie. Cette course ne donne pas lieu à délivrance de titre.

Le titre de champion de France sera attribué en division 1 pour les épreuves de slalom et de course en ligne.

Le titre de champion fédéral sera attribué pour les divisions 2 et 3 ainsi que les épreuves open.

L'organisateur doit prévoir des temps d'entraînement et d'échauffement suffisant.

DUREE DES CHAMPIONNATS

Pour une compétition départementale, régionale ou inter régionale prévoir 1 à 2 journées selon les besoins.

- slalom et course en ligne : prévoir 2 journées.

Pour un championnat de France

- slalom et course en ligne + épreuve open : prévoir 3 journées.

ENGAGEMENT DES PAGAYEURS

Chaque participant doit être en possession d'une licence compétitive FFSA en cours de validité.

Le choix de l'engagement des pagayeurs, dans chaque division, sera fonction :

- L'éducateur et ou l'entraîneur s'engage à respecter l'esprit des divisions lors de l'inscription des compétiteurs.
- En aucun cas le maintien dans la division lors de l'inscription est garanti par l'organisateur. Une commission de litige présidée par le DTN ou son représentant et le DSF pourront pour le bon déroulement sportif et pour des raisons de sécurité requalifier un ou une participante dans une division plus adaptée à son niveau.
- Un tableau en annexe de ce règlement donne des indicateurs pour la classification des pagayeurs en division 1, 2 et 3 pour le slalom et la course en ligne.

CHAPITRE 2 : DISPOSITIONS COMMUNES AUX DISCIPLINES

PRINCIPE DE QUALIFICATION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE

Les sportifs désirant participer au Championnat de France, devront justifier de leur participation à au moins une compétition régionale ou inter régionale lors de la saison sportive en cours.

Pour les sportifs issus d'une région où aucun championnat régional n'est organisé, ou bien n'ayant pu participer à l'une de ces compétitions, une demande de dérogation devra être adressée au Directeur Sportif Fédéral (par courrier ou courriel).

CATEGORIES D'AGES

Les catégories d'âges, les sexes et les divisions sont pris en compte pour décerner des titres de champions qu'ils soient départementaux régionaux, inter régionaux ou nationaux dans le cadre de la discipline.

Les catégories d'âge masculines et féminines sont les suivantes :

	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Espoirs	2000 - 1994	2001-1995	2002-1996
Seniors	1993 - 1977	1994-1978	1996-1979
Vétérans	1976 et Moins	1977 et Moins	1978 et Moins

Date du 1^{er} janvier au 31 décembre

Si le surclassement est déconseillé il peut toutefois être envisagé pour les pagayeurs espoirs nés l'année précédente du changement de catégorie. Le jeune qui demande le surclassement doit présenter un certificat médical visé par un médecin possédant la spécialité « médecine du sport ». Le médecin devra faire figurer, la mention "surclassement autorisé pour la compétition en canoë-kayak.

DIVISIONS

Les épreuves de compétitions seront ouvertes dans les 3 divisions :

- *La division 1 Proposera des aménagements aux pratiques que l'on peut retrouver dans la réglementation internationale des disciplines du kayak pour les déficients mentaux. se rapprochera de la réglementation de la FFCK. Elle est destinée aux pagayeurs capables de réaliser des performances sportives en utilisant du matériel similaire aux compétitions de la FFCK.*
- La division 2 apportera des aménagements qui prendront en compte les difficultés au niveau de la prise d'information par rapport au courant, au matériel,
- La division 3 proposera des épreuves sur eau calme uniquement dans des bateaux ouverts.

DIVISION D'ENGAGEMENT

Pour les championnats de France, les pagayeurs devront être inscrits dans la division dans laquelle ils ont participé pour se qualifier ou dans une division supérieure.

Suivant les possibilités des organisateurs des tests de classement pourront être réalisées en préambule des championnats de France.

REGROUPEMENT DE CATEGORIE PAR DIVISION

~~Un titre de champion de France ou de champion fédéral ne pourra être délivré dans une épreuve qu'à partir d'un minimum de 3 compétiteurs par catégorie et par division.~~

Des regroupements de catégorie pourront, le cas échéant, être réalisés. La décision des regroupements de catégorie sera prise :

-Lors des championnats de France : sur proposition du juge arbitre, et validée par le Directeur Technique National (ou son représentant) et le Directeur Sportif Fédéral Canoë Kayak (ou son représentant).

- Pour un championnat départemental, régional ou interrégional par le juge arbitre.

DEPART ET ARRIVEE

Les départs s'effectuent arrêté, bateau tenu par la bosse arrière. Une horloge, un feu « vert » ou un « bip » sonore peut marquer le départ.

Une zone d'échauffement accessible doit être mise à disposition des compétiteurs. A l'arrivée une zone calme et délimitée à proximité d'un débarcadère aménagé est nécessaire.

CHRONOMETRAGE

Le chronométrage s'effectue idéalement au moyen de cellules photoélectriques installées au départ et à l'arrivée des parcours. Un doublage manuel est nécessaire en supplément quelques soit le système choisit.

JUGEMENT

Le jugement des épreuves s'effectue sous la responsabilité d'un Juge Arbitre de la fédération de tutelle ou d'une personne habilitée par le DSF (ou le jury de course : DTN, CTN, DSF). Les juges

de lignes (CEL) ou de portes (Slalom) utilise des fiches manuscrites pour notifier leur jugement lors des passages de chaque concurrent, même si des systèmes plus élaborés (comme les Traps : transmission radio relié au Pc course) sont utilisés.

BRIEFING ET REUNION TECHNIQUE

La réunion technique réunira les responsables d'équipe, le juge arbitre avant le début des épreuves.

REUNION DES JUGES

Ils se réunissent autour du Juge Arbitre (JA) et du président du Jury la veille ou le matin de chaque épreuve.

LES RECLAMATIONS

Le responsable d'équipe ou son représentant, peut porter réclamation par écrit auprès du Président du Jury 10 minutes maximum après la fin de chaque manche d'épreuve.

Une décision sera prise au maximum 30 minutes après la clôture de la série d'épreuves concernées.

Le Jury de litige est composé : du Président du Jury, d'un juge non concerné par la réclamation et du DSF ou de son représentant.

PROCEDURES DISCIPLINAIRES

Le jury se réserve le droit de disqualifier un participant pour tout acte dangereux (si ce dernier ne respectait pas les consignes).

D'autres actes délictueux pourraient être retenus comme motif de disqualification (injures, violence, ...).

SCHEMA DE SYNTHESE

	Slalom			Course en Ligne			Epreuve "OPEN" Au choix de l'organisateur			Challenge (Facultatif)
				Sprint « Vitesse » 200m. Uniquement D1 et D2		Fond « Endurance » (avec ou sans virage) 1000m / 500m				
Division	Division 1	Division 2	Division 3	Division 1	Division 2	Division 3 500m	Division 1	Division 2	Division 3	Pas de division
Types de bateau	libre	Monotype Fourni par l'organisateur si besoin	monotype Fourni par l'organisateur si besoin	libre	Monotype (Kmer) Fourni par l'organisateur si besoin	Monotype Fourni par l'organisateur si besoin	libre	Monotype Fourni par l'organisateur si besoin	Monotype Fourni par l'organisateur si besoin	Libre
Titres décernés	<u>D1 Champion de France</u> D2, D3, Champion fédéral			<u>D1 Champion de France</u> D2, D3, Champion fédéral			D1 Champion Fédéral D2 Champion Fédéral D3 Champion Fédéral			Pas de titres
Catégories	Espoirs / Seniors / Vétérans			Espoirs / Seniors / Vétérans			Espoirs / Seniors / Vétérans			Pas de catégorie
Divers							L'épreuve et le règlement sont proposés par l'organisateur, validés par la commission nationale. (kayak polo, Boarder Cross, descente...)			Epreuve facultative (vivement conseillée). A destination des publics non autonomes dans la pratique.

LE SLALOM

Ce règlement est à lire conjointement aux dispositions des chapitres 1 et 2.

INTRODUCTION.

Le Slalom adapté en kayak consiste à parcourir un tracé jalonné de portes ou bouées (D3) à descendre ou à remonter selon la couleur et dans un temps imparti le plus court possible. La spécificité de cette discipline est dans la conduite de son embarcation. La navigation slalomée demande une mémorisation du parcours, des changements de trajectoire, des anticipations de placement du bateau, une utilisation le cas échéant des courants.

LES TESTS DE DIVISION

Les compétiteurs seront classés dans différentes divisions afin qu'ils puissent s'exprimer au mieux de leur capacité et concourir contre des compétiteurs de niveaux similaires.

1 - Division d'inscription

Les entraîneurs ont comme point de repère pour inscrire un compétiteur dans une division, le document en annexe de ce règlement, en résumé :

- Un compétiteur de division 1 navigue en bateau fermé type slalom en fibre ou en polyéthylène de type rivière et gironné (ex : ...). Il pratique de manière régulière au sein d'un club.
- Un compétiteur de division 2 ne peut naviguer en K1 fermé type slalom en classe 2. Il utilise le Sit on Top (type Taïki ou SX de DAG) et est à l'aise en classe 2.
- Un compétiteur de division 3 navigue uniquement en Sit on Top et ne peut pas vraiment ou n'a jamais évoluer en eau-vive et en classe 2.

ORDRE DE PASSAGE

Dans chaque division, l'ordre de passage est tiré au sort en 1^o manche. En D1 (et/ou en D2), pour la deuxième et si l'organisateur le décide ou le peut, il propose un ordre décroissant en fonction des résultats de la 1^o manche.

SECURITE

Des personnes de l'organisation devront se situées à différents endroit du bassin afin d'assurer la sécurité des compétiteurs. Le personnel affecté à la sécurité ne doit en aucuns cas intervenir dans la réalisation de l'épreuve.

LES EPREUVES EN FONCTION DES DIVISIONS

En Division 1 le tracé comporte 14 portes maximum avec 4 rouges minimum. La hauteur des fiches est de 20 cm. Une porte ratée équivaut à 50 s de pénalité, une porte touchée équivaut à 2 s de pénalité. Un écart minimum entre chaque bateau est à prévoir pour éviter que les bateaux se gêne.

Disqualification si :

- le compétiteur ne franchit pas la ligne d'arrivée dans son bateau,
- Aide au rembarquement après dessalage,
- Aide physique extérieure sur le parcours.

En Division 2 le tracé est en classe 1 passage 2, il comporte entre 8 à 10 portes et 2 rouges. La hauteur des fiches est de 30 cm. Un porte manquée équivaut à 100 s de pénalité une porte touchée équivaut à 2 s de pénalité.

L'aide au rembarquement est tolérée.

Disqualification si le compétiteur ne franchit pas ligne d'arrivée dans son bateau.

En Division 3 le tracé est sur une zone d'eau calme. Le tracé peut être composé de 6 à 8 portes définies par des bouées ou définie par de la rubalise.

L'aide au rembarquement est tolérée.

Disqualification si :

Disqualification si le compétiteur ne franchit pas ligne d'arrivée dans son bateau.

APPROBATION DES PARCOURS DE SLALOM

Avant le début d'une manche, un (ou plusieurs) ouvrier(s) désigné(s) effectue(nt) une démonstration du parcours. Les ouvriers désignés peuvent être des payeurs de la FFCK, de la FFSA mais il ne peut s'agir de sportifs inscrits dans la compétition.

Le Jury composé du JA, du traceur, d'un représentant des entraîneurs, du DTN, du DSF, peut sur demande modifier ou régler le tracé.

LA COURSE EN LIGNE

La Course en ligne consiste à amener son bateau d'un point à un autre le plus rapidement possible et en confrontation directe avec d'autres bateaux. Des lignes d'eaux sont placées sur une zone d'eau calme, et selon les distances une ou plusieurs bouées peuvent servir de repères pour un virage. Selon la discipline, course de fond et d'endurance (1 000 – 500 mètres) ou course de vitesse (200 mètres), les qualités nécessaires sont une propulsion efficace combinée avec une bonne gestion des efforts selon les distances à parcourir.

DIVISION D'INSCRIPTION

Les compétiteurs seront classés dans différentes divisions afin qu'ils puissent s'exprimer au mieux de leur capacité et concourir contre des compétiteurs de niveaux similaires.

Pour cela il est nécessaire d'évaluer un minimum les capacités techniques et physiques des participants.

Techniquement, il faut naviguer en bateau directeur type descente, CEL pour s'inscrire en D1, et de naviguer en K-Mer pour s'inscrire en D2.

Division 1 : Tous les concurrents s'engageant avec des bateaux directeurs type descente,

CEL. Epreuve de 1000m en CEL et de 200m en vitesse.

Division 2 : Tous les concurrents s'engageant avec des K-Mer. Epreuve de 1 000m en CEL et de 200m en vitesse.

Pour le sprint le chevauchement de couloir est toléré s'il ne gêne pas les autres concurrents. Un franchissement entraîne la disqualification.

Division 3 : Tous les concurrents s'engagent sur des bateaux monotypes. Epreuve de 500m. Pas d'épreuve de sprint.

POINTS SPECIFIQUES

Point spécifique des courses de vitesse (200m):

- Dans les épreuves de vitesse, les embarcations doivent rester dans le centre de leur couloir du départ jusqu'à l'arrivée. En cas de déviation, le bateau doit immédiatement rejoindre le centre de sa ligne. Aucune embarcation ne doit s'approcher de moins de trois mètres d'une autre embarcation. La largeur des couloirs doit-être au minimum de 7m.
- En division 1 le chevauchement du couloir entraîne une pénalité de 2s, le franchissement du couloir la disqualification.
- En division 2 le chevauchement de couloir est toléré s'il ne gêne pas les autres concurrents. Un franchissement entraîne la disqualification.

Point spécifique des courses de fond (500m ou 1000m):

- Les virages sont passés avec les bouées à gauche (sens contraire des aiguilles d'une montre). Au passage d'un virage, le compétiteur le plus à l'extérieur doit laisser le passage au compétiteur le plus à l'intérieur, s'il n'a pas assez d'avance. Un compétiteur peut toucher une bouée, toutefois, si dans l'opinion du juge, il en tire avantage, il sera disqualifié.
- Quand un bateau en rattrape un autre, il ne doit pas le gêner dans sa trajectoire et il est du devoir de l'embarcation rattrapée de laisser le passage.
- Tout compétiteur qui est responsable d'une collision ou cause des dommages à un autre bateau, ou pagaie, peut être disqualifié.

ORDRE DE PASSAGE

Les départs se font par vagues de 3 bateaux. 1 seul manche en vitesse et en fond.

LES EPREUVES OPEN

BOARDER CROSS

L'épreuve consiste à parcourir une distance le plus rapidement possible. Les départs se font par vague de 4 bateaux sur un parcours de 150 m comprenant une zone d'eau calme puis le franchissement d'un passage en eau vive (classe 2)

Tous les compétiteurs participants aux épreuves de **D1 et D2** du jour précédant peuvent s'inscrire à cette épreuve. Course en deux manches, le cumul des deux manches sera pris en compte pour le classement final.

Après le départ, les bateaux ont le droit de se toucher, se croiser : c'est l'esprit même des départs groupés en confrontation directe. Seul des mouvements de pagaies en direction des autres concurrents ou touchant le corps des athlètes pourraient amener le juge arbitre à sanctionner un concurrent par une disqualification pour la manche en court.

Cette épreuve se déroule en bateau monotype de type Sit on Top (type Taïki ou SX de DAG)

PIROGUE

KAYAK DE MER

CHALLENGE

Cette épreuve facultative est destinée à un public qui ne peut être autonome dans la conduite des embarcations et qui a besoin d'un éducateur à bord de l'embarcation.

Le binôme ainsi créé, à bord d'une embarcation biplace peut s'inscrire sur cette épreuve challenge et se déroulera à la suite des épreuves D3 Slalom et D3 CEL.

Les personnes chargées d'accompagner les concurrents ne peuvent aider l'embarcation à se propulser et doivent prendre en charge uniquement la stabilité et la direction du bateau. Pour ce faire, leurs pagaies doivent rester continuellement immergées.

ANNEXES

RÈGLEMENT RELATIF À LA SÉCURITÉ DES MANIFESTATIONS PORTIVES DE CANOË-KAYAK ET SPORTS D'EAU VIVE EN EAUX INTÉRIEURES

PRÉAMBULE

Les règles de sécurité sont des éléments de prévention et de limitation des risques mais ne prétendent pas couvrir tous les aléas inhérents à une activité de pleine nature.

En outre, tout pratiquant est tenu de ne pas se comporter de façon dangereuse pour d'autres participants, pour des sauveteurs ou des spectateurs.

Il doit prêter assistance, en fonction de ses capacités, à une personne en danger.

Article 1. – Champ d'application

- Ce texte s'applique à toutes les manifestations de canoë-kayak et disciplines associées organisées en eaux intérieures.
- Chaque manifestation doit être placée sous la responsabilité d'un organisateur dûment identifié. (R1)
- En outre, les compétitions sportives figurant au calendrier national fédéral doivent respecter les règlements sportifs et de sécurité définis par la Fédération Française de Sport Adapté

Article 2. – *P r i n c i p e*

Les mesures de sécurité des manifestations doivent être adaptées au niveau de pratique attendu des participants et aux conditions de navigation.

Article 3. – *Rôle de l'organisateur en matière de sécurité*

- L ' organisateur est responsable de la préparation, du déroulement et de la surveillance de la manifestation. Il met en place une structure opérationnelle du d é but de l'épreuve à l'arrivée du dernier participant . Il communique aux participants les horaires de mise en place des postes de sauvetage et de secours ainsi que tous les renseignements relatifs à leur sécurité.
- En cas de zones interdites ou dangereuses, il affichera une carte du site ou du parcours.
- L'organisateur prend contact avec les personnes ou organismes susceptibles d'intervenir en cas d'urgence et met au point avec eux les procédures d'intervention.
- L'organisateur prévoit les dispositifs de sauvetage et de secours. Le dispositif de sauvetage et de secours doit être adapté à la configuration du site, aux difficultés et aux dangers du parcours. Il prend en compte le niveau des pratiquants.
 - Pour un parcours en rivière, la mise en place de personnes habituées à l'eau vive, pouvant plonger ou lancer une corde de sécurité flottante est généralement la solution la plus efficace. Dans tous les cas, ces personnes doivent être mises en place aux passages présentant des risques.
 - Pour un parcours en eau calme, suivant les dimensions du bassin, le nombre et la vitesse de déplacement des pratiquants, la surveillance et le sauvetage peuvent être effectués au moyen de canoës ou de kayaks prévus et adaptés à cet effet. Cependant, l'usage du bateau-moteur peut s'avérer plus efficace sur des parcours longs et lorsque les participants sont très éloignés les uns des autres.
 - Le dispositif de secours permet au moins de porter les premiers secours et d'orienter un blessé vers une structure d'intervention compétente.

Lorsqu'il n'y a pas unité de lieu, un mode de communication adapté est prévu entre le ou les postes de sauvetage et de secours et le responsable de la sécurité.

- L'organisateur peut en concertation avec le juge arbitre désigné, adapter, suspendre ou annuler la manifestation s'il estime que les conditions dans lesquelles elle s'engage ou se déroule ne lui paraissent pas présenter toutes les garanties de sécurité souhaitables.
- L'organisateur doit être assuré en responsabilité civile.

Article 4. – *Responsabilité du participant*

- Le participant, le responsable légal ou son représentant pour les mineurs, s'assure :
 - Que son niveau technique correspond au parcours proposé (Pagaies Couleurs),
 - Que son matériel est conforme et adapté.
 - Le participant s'assure que son embarcation et tous les équipements requis sont en bon état. Les règles spécifiques à chaque activité sont définies dans les règlements sportifs.

CLASSIFICATION PAR DIVISION DES PAGAYEURS

SLALOM

	Division 1	Division 2	Division 3
Embarcation	bateau fermé type slalom en fibre ou en polyéthylène de type rivière et gironné.	Bateau ouvert de type Sit on Top (Taïki ou SX de DAG).	Bateau ou vert de type Sit on Top.
environnement	Très à l'aise en rivière de classe 2, passage en classe 3 possible.	A l'aise en rivière de classe 2	ne peut vraiment pas ou n'a jamais évoluer en eau-vive de classe 2.
expériences	Entraînement régulier et compétition en FFCK	Entraînement en club FFCK ou cycle d'activités proposés dans son club FFSA ou établissement.	Pratique en club FFSA ou découverte en club FFCK
Capacités motrices			
Aspects affectifs			
Aspects cognitifs	Capable de : <ul style="list-style-type: none"> • Retenir un parcours de 14 portes (vertes et rouges), • Connaître la réglementation • Anticiper sur la lecture des courants 	Capable de : <ul style="list-style-type: none"> • Retenir un parcours de 10 portes (vertes et rouges), • Connaître la réglementation • Corriger sa trajectoire en fonction du courant 	Capable de : <ul style="list-style-type: none"> • Suivre un tracé balisé, •

COURSE EN LIGNE

	Division 1	Division 2	Division 3
Embarcation	Bateau directeur de type descente	Bateau de type K-Mer	Bateau monotypes
environnement			
Capacités motrices			
expériences			
Aspects affectifs			
Aspects cognitifs			